



N° : 2024DM40

SERVICE : Juridique
REF. : JD

DECISION DU MAIRE 2024

Objet

Sollicitation de financement auprès de la MSA dans le cadre de l'accord de mise en œuvre d'un action
« Atout Santé Jeunes »

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes,

Vu l'accord de mise en œuvre d'une action « Atout Santé Jeunes »,

Considérant la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement d'une action visant à sensibiliser les jeunes à la santé en leur important des informations et des réponses sur différents sujets sous forme d'ateliers,

Considérant que la finalité de l'action est de mobiliser les jeunes pour qu'ils deviennent acteurs de leur santé,

DECIDE

Article 1 : De solliciter un financement de 900 euros auprès de la MSA dans le cadre de l'accord de mise en œuvre d'une action atout santé jeunes.

Article 2 : De signer tous les documents utiles à la demande de financement ainsi qu'à son versement au cas où celui-ci serait accordé.

Article 6 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 17 mai 2024,

Le Maire,

Nadine NINOT

